

DELIBERATION N°2022-23_063
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du jeudi 4 mai 2023

Montants des bourses à la mobilité ERASMUS

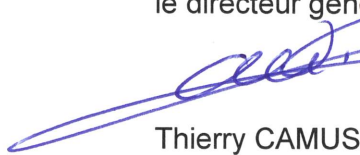
La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 23 Membres représentés : 6 Total : 29	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0
---	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, donnent un avis favorable aux montants des bourses à la mobilité ERASMUS.

Besançon, le 4 mai 2023

Pour la Présidente et par délégation,
le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Montants des bourses mobilité ERASMUS

délibération transmise à la Rectrice de la région académique, Chancelière des universités
délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté

CFVU du 4 mai 2023

Définition des montants de bourse Erasmus pour le contrat 2023

VU la note de service du 30/12/2022 MENJS - MESR :

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENC2236683N.htm>

VU le guide du programme Erasmus+ : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/document/erasmus-programme-guide-2023-version-2-211222>

L'université de Franche-Comté a obtenu la charte Erasmus 2021-2027 permettant d'organiser des mobilités et de déposer des projets pour cette période.

La programme prévoit que les établissements fixent les taux de la bourse Erasmus pour les mobilités étudiantes, dans le respect des directives et du cadre fixé par la Commission Européenne.

Cadre du programme :

Les établissements fixent des montants de bourse compris dans des « fourchettes » définies comme suit :

- mobilités vers les pays du groupe 1 : 348 - 674 € par mois
- mobilités vers les pays du groupe 2 : 292 - 606 € par mois
- mobilités vers les pays du groupe 3 : 225 - 550 € par mois

Groupe 1 Pays où le coût de la vie est plus élevé	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède. Pays tiers non associés au programme de la région 14.
Groupe 2 Pays où le coût de la vie est moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne. Pays tiers non associés au programme de la région 13.
Groupe 3 Pays où le coût de la vie est plus faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

Région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin

Région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse

Le montant de bourse défini pour le groupe 1 doit être majoré de 50 € minimum par rapport au groupe 2
A l'inverse, il doit être minoré de 50 € minimum pour le groupe 3.

.../...



Proposition des montants de bourse à verser avec le contrat financier Erasmus 2023 de l'université de Franche-Comté :

Le contrat 2023 de l'uFC permettra d'organiser des mobilités Erasmus entre le 01/06/2023 et le 31/07/2025. Le montant de la subvention n'est pas encore connu à ce jour.

Au vu des mobilités réalisées cette année et prévues en 2023-2024 (dont la mise en place de nouvelles opportunités de mobilités courtes), la DREIF préconise de rapprocher les taux de bourse aux « fourchettes » basses afin de pouvoir financer le plus de mobilités possible.

Les taux proposés sont les suivants :

mobilités vers les pays du groupe 1 : 360 € par mois

mobilités vers les pays du groupe 2 : 300 € par mois

mobilités vers les pays du groupe 3 : 240 € par mois

En moyenne, ces taux de bourse représentent une augmentation de 20€ par rapport aux montants de l'année universitaire 2022-2023.

Conformément au guide du programme, les étudiants effectuant des mobilités de stage recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus, un complément financier d'un montant de 150 € par mois.

Les étudiants répondant à l'un des critères du soutien inclusion percevront une allocation supplémentaire de 250 € mensuels.

Les étudiants utilisant un moyen de transport écoresponsable pour leur trajet aller-retour percevront un forfait complémentaire de 50 € en fin de mobilité.

Les membres de la CFVU sont invités à rendre un avis sur les montants proposés.

